

COMPTE RENDU CSEE

du 17 juin 2025 à Bègles

La séance a été présidée par le DRH et le DR

Le président a ouvert la séance par une déclaration nous rappelant que c'est lui qui ouvre, clôturé la séance du CSEE et qui valide l'ordre du jour et nous rappelle qu'il est un salarié de l'Afpa comme tous les autres...

Le PV du CSEE du mois précédent n'a pu être validé car une organisation syndicale et le DRH n'ont pas eu le temps d'apporter leurs modifications. Report au CSEE de juillet 2025.



Informations du Président

Nomination de Leila KAIS-BRAHMI en tant que Directrice des centres de Bordeaux à compter du 30 juin 2025

3 Réponses positives aux 4 lots de l'AO de la région :

AMMP à Bordeaux, Mécanique auto en Dordogne et Batteries en Vienne qui devraient démarrer en septembre ou octobre 2025.

Chiffre du jour : 3 819 stagiaires, 57 stagiaires de moins que le mois dernier, qui fait suite à une précédente baisse de 129 stagiaires, le DR souligne que les chiffres sont meilleurs que l'année dernière à cette date.

Malgré le grand optimisme de notre DR, La CGT constate la baisse du nombre de stagiaires pour le 2^{ème} mois consécutif. La Nouvelle Aquitaine commence à être impactée tout comme les autres régions.



CSSCT 5 juin 2025

Avis de la commission

Demande de report de cette question au CSEE de juillet 2025



Point sur le DGI de Pau



Le Danger Grave Imminent a été déclenché sur Pau le 6 mai 2025 à la suite d'un danger d'affaissement de poutre du bâtiment de la formation Plaquistes.

SUIVI DROIT DE RETRAIT / DGI PAU

- Appel du RP, Jean Marie BORG, auprès du DC, Vincent POMES, le mardi après midi 06/05 pour l'informer de l'affaissement d'une poutre dans la salle de cours des Plaquistes.
- Prise de décision sur le champ du DC de fermer toute cette partie du bâtiment sud en condamnant l'accès à la salle de cours, au bureau du formateur à l'étage et aux vestiaires au rdc.
- Le même jour, mardi 06/05, le DC a informé le RES Gaëtan SCIUTO ainsi que la DIA de la situation et il a été organisé le passage en urgence du bureau d'études SOCOTEC afin d'analyser la situation et nous en faire un retour précis.
- Le lendemain, mercredi 07/05 matin, au vu de l'aggravation de la situation, le RP Jean Marie BORG a formalisé un DGI et le DC Vincent POMES en étant sur place à Pau ce jour-là a pu constater la réalité de la situation et a pris sur le champ la décision de fermer le bâtiment et interdire complètement l'accès à tout le monde et à tout le bâtiment N°7 jusqu'à nouvel ordre.
- Lundi 12/05, une équipe technique de 3 personnes du bureau d'études SOCOTEC sont venues au centre afin de procéder à un pré-contrôle visuel de l'état de la charpente en vue d'une analyse approfondie de toute la charpente ; le DC a fait en sorte de presser cet audit complet afin de pouvoir s'organiser de manière concrète le plus rapidement possible. Durant tout ce temps, l'accès à l'ensemble du bâtiment reste interdit.
- Jeudi 15/05, le DSR Alban LEROUSSÉAU s'associe au DGI
- Jeudi 22/05, le DSR Alban LEROUSSÉAU souhaite informer la DDETS de la situation de DGI
- Lundi 26/05, l'entreprise SOCOTEC est en effet venue analyser toute la charpente. Les premières recommandations orales de SOCOTEC sont de maintenir l'interdiction d'accès à l'ensemble du bâtiment.
- Mercredi 04/06 réception du rapport SOCOTEC. Prise en compte pour lancement des travaux. Maintien des mesures conservatoires et organisationnelles.

La SOCOTEC a constaté que les poutres sont très endommagées. Gaëtan Sciutto Directeur des Services nous informe que les locaux vont être fermés pendant plusieurs mois car cela demande du temps pour faire les travaux. La DIA a pris le dossier en charge. Ils sont en réflexion pour déplacer cette formation dans le préfabriqué et dans le pavillon. Il y a quand même un problème de validation des cabines... Mais quoi qu'il en soit, dans l'immédiat les titres ne se passeront pas à Pau mais dans un autre site certainement à Bayonne. Les équipes de Bayonne et Pau travaillent sur la réhabilitation de ces nouveaux locaux.



Formations en région avec Territoire Digital

Pour les formations programmées en Région et mises en œuvre par Territoire Digital : à qui est affectée la production ? Le chiffre d'affaires ?

Réponse de la Direction :

Les formations ne sont pas programmées en Région. Nous avons le calendrier de formation de TD. La production est réalisée et donc affectée à Territoire Digital.

- . La vente « CA » est intégrée aux objectifs de la région et du commercial
- . La facturation est réalisée en région

Mais où se fera la certification ? Le Président déclare que cela devrait se faire dans le centre le plus proche de leur lieu de résidence. C'est également le centre qui organisera la certification et le plateau. Mais ce devrait être des cas exceptionnels pour notre région car nous avons une offre de formation importante !



Perspective CDD/CDI/alternants à fin juin 2025

Le DRH nous fait un rappel des process :

Les CDI sont revus à chaque départ, le DC et le DR jugent de la continuité par rapport à l'activité, encore l'activité et surtout l'activité ! S'ils valident alors il y aura une remontée au national qui validera ou pas...

Les CDD passent en commission RHT qui se réunit une fois par mois, celle-ci étudie les demandes faites par les managers. La validation sera faite ou pas par le DC ensuite le DR et enfin par le national.

Les Alternants : En fonction des besoins des centres, les demandes sont étudiées et si elles sont validées, elles sont ensuite intégrées à la commission RHT et reprend le process cité précédemment.

La CGT demande la perspective du nombre de CDD à la fin du semestre. Le DR répond qu'il a demandé 20 CDD ETP annuels, mais ne répond pas à notre question... Donc la CGT insiste et reprend les chiffres de mars 2025 avec 229 CDD en NA, quel est l'objectif à atteindre ? Le DR répond qu'il n'y a pas d'objectif.

La CGT évoque donc la situation des pôles accompagnement où beaucoup de CDD viennent d'apprendre qu'ils ne sont pas renouvelés. Est-ce que la volonté des Directions est de positionner des formateurs CDI sans activité à leurs places ?

Le DR déclare que les décideurs sont au courant qu'ils doivent faire le travail et faire le nécessaire pour informer les formateurs et formatrices concerné(e)s.

A la question « combien de formateurs vont basculer ? », le DRH ne peut pas le dire, il ne sait pas...

La CGT pose la question : « si la personne refuse de passer du qualifiant à l'accompagnement que se passe-t-il ? Le DRH refuse de répondre car il ne comprend pas pourquoi le voir par l'angle du refus... Il préfère d'abord faire des propositions mais il termine par le fait que c'est le contrat de travail qui fait foi ! La CGT demande s'il s'agira de mobilité professionnelle (sous-entendu soumise à une prime), la réponse est NON et il ne sait pas s'il s'agira de lettre de mission...

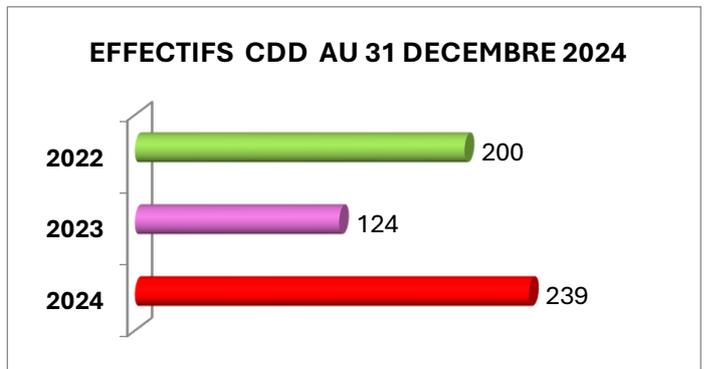
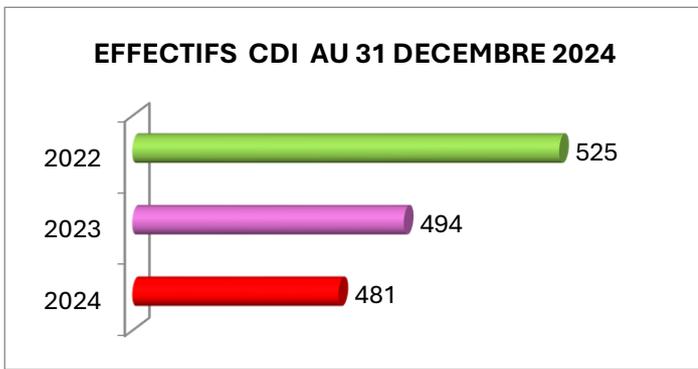
La CGT déplore encore les NON DITS de la Direction...



Information Bilan social 2024

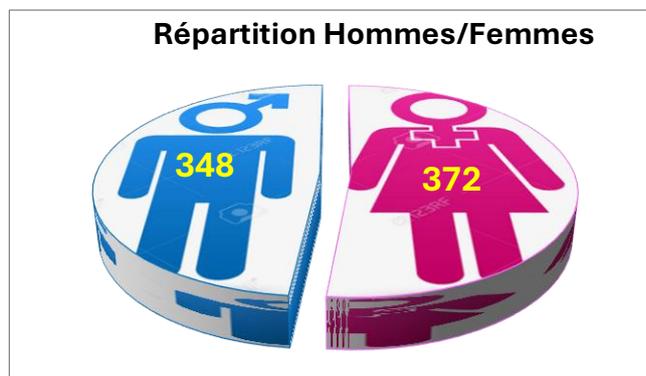
*Le DRH nous dit qu'il nous remet les documents un mois avant et qu'il demande la consultation pour le CSEE de juillet. **La CGT lui fait remarquer que ce sera trop court pour que la commission se réunissent et étudient les documents, comparent les données avec celles de l'année précédente.***

Les effectifs CDI et CDD au 31 décembre 2024, on constate que les CDI continuent leur baisse inexorablement (-24 en 2022, - 31 en 2023 et -13 en 2024) à contrario des CDD pour cette année (+ 115) alors qu'ils avaient diminué en 2023 (-76).



La CGT dénonce l'explosion du nombre de CDD en 2024 avec 93% de plus qu'en 2023. Le recours au travail précaire est contre-productif, la CGT réclame encore et toujours des CDIisations.

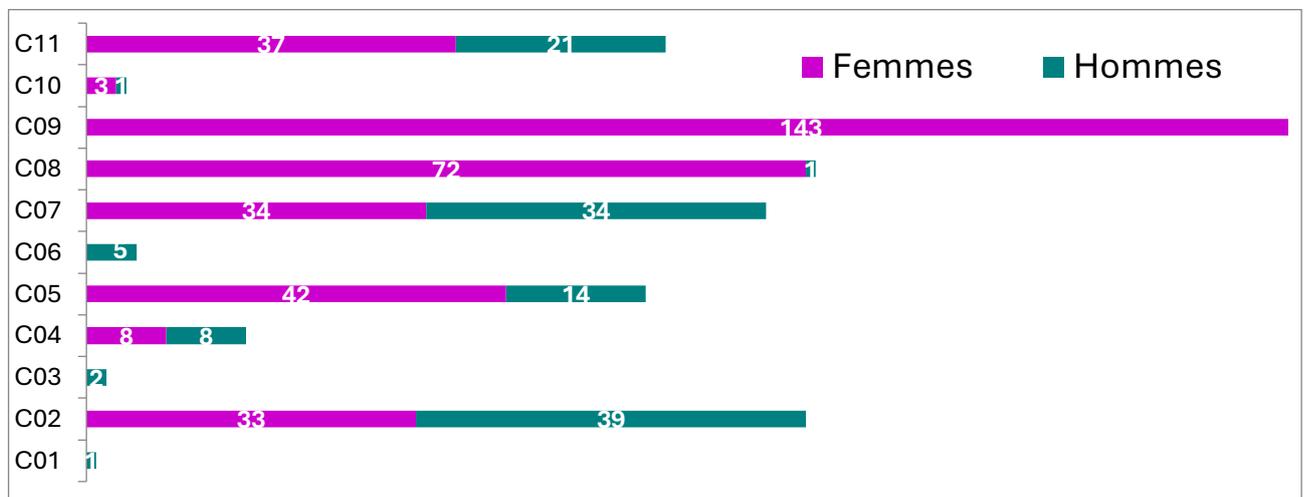
La répartition Hommes et Femmes fait apparaître une inversion par rapport à 2023, la majorité des salariés sont des femmes.



Le nombre de salariés en situation de handicap continue d'augmenter, il est passé à 118 en 2024 alors qu'il était de 98 en 2022. C'est une bonne politique à conditions de mettre en place les accompagnements adéquats !

Travail à temps partiel : Le nombre de salariés à temps partiel est passé de 13 en 2022 à 18 en 2023 et 24 en 2024. On peut donc constater une augmentation régulière du travail partiel en Nouvelle Aquitaine. La CGT aimerait être sûre qu'il s'agit de temps partiel choisi.

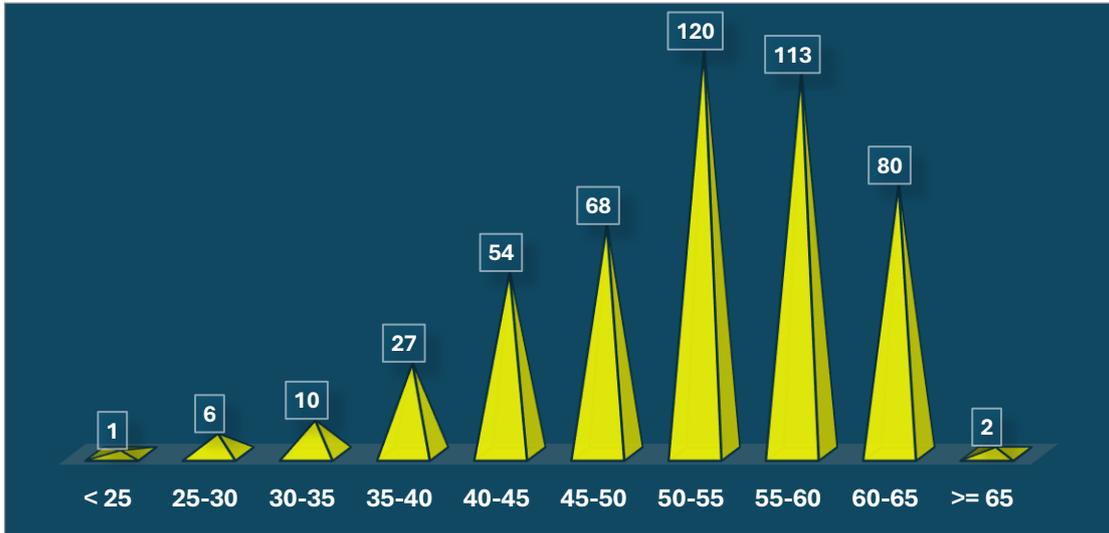
La répartition Hommes et Femmes selon la catégorie d'emploi, on constate une large majorité de femmes dans les catégories C05, C08, C09 et C11



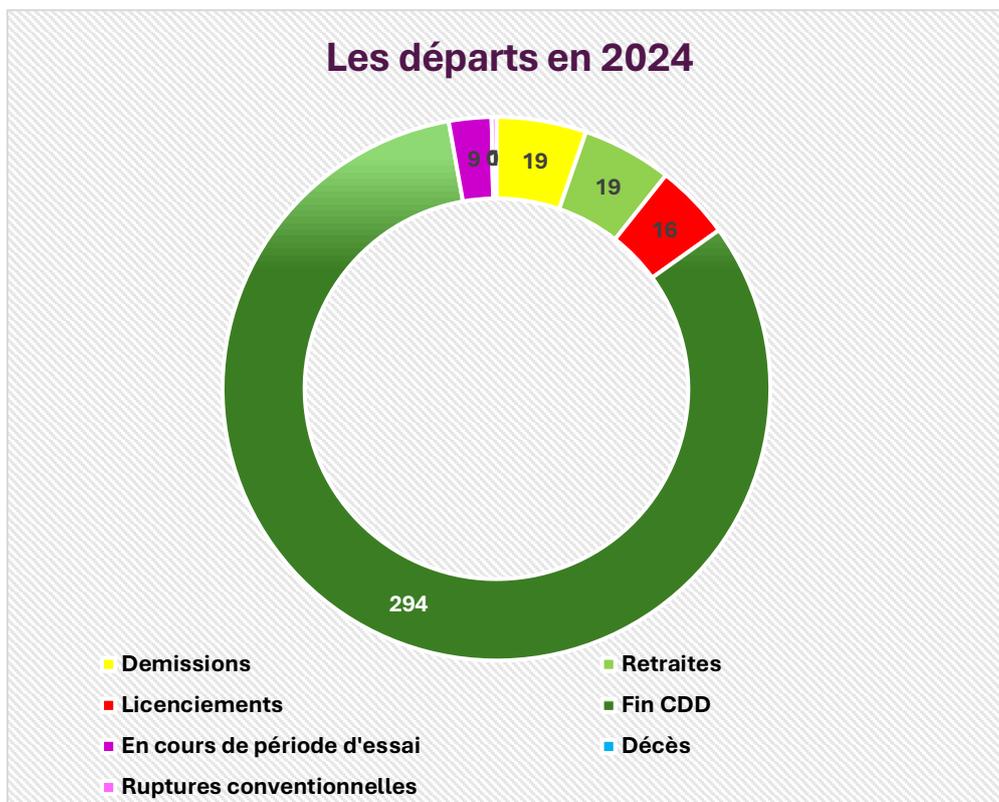
C01 MANAG. FONCT. RÉGX C02 MANAG. ÉTABLISSEMENT C03 MANAG. STRATÉGIQUE C04 DÉVELOPPEMENT
 C05 AUDIT/CONSEIL/EXPERTISE C06 INFORMATIQUE C07 APPUI ADM/GESTION/LOGISTIQUE C08 APPUI SERVICES
 C09 FORMATION C10 ORIENTATION C11 ACCOMPAGNEMENT

Les promotions en 2024 : sont de l'ordre de 74 dont majoritairement 39 passages de formateur à formateur expert, 15 concernant l'appui adm/gestion/logistique et enfin 7 pour le management stratégique...

La répartition physiques CDI par tranche d'âge au 31 décembre 2024 met toujours en évidence une majorité de CDI dans les tranches allant de 50 à 60 ans. 82 salariés pourraient être retraits d'ici 2028.



Les départs en 2024 : Une majorité de fin de CDD comme l'année précédente



Le taux d'absentéisme après une augmentation en 2023, il est passé de 8,36 % en 2022 à 9,01% en 2023 il baisse à 7,64 % en 2024.

Les rémunérations : la rémunération moyenne est passée de 3 251 € en 2022 à 3 301 € en 2024 soit une amélioration de + 50 € (61 € de moins que l'année précédente). L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est surtout présent dans les catégories C04 et

C05, les hommes gagnent 131 € de plus que les femmes en 2024 alors que l'année dernière l'écart était de 24 €, **l'inégalité de traitement entre les hommes et les femmes ne cesse d'augmenter dans notre région.**

Accidents du travail : le nombre d'accidents du travail déclaré à la CPAM a fortement augmenté de 24 à 46 entre 2023 et 2024, **une augmentation de 92%.**



Process de recrutement CDD/CDI

Quel est le process de recrutement CDD/CDI : les essais doivent-ils être réalisés avant le recrutement ou restent-ils possibles durant le contrat ?

Concernant les CDI, les essais Professionnels sont obligatoires dans notre process avant toute embauche.

Il n'est plus possible de les réaliser après l'embauche. Les essais peuvent être passés par une personne qui ne fait pas encore partie du personnel ou cette personne peut le passer lors d'un 1^{er} CDD où l'opportunité se présentera.

On peut se poser la question quelle est la reconnaissance du travail effectué par un ou une CDD pendant plusieurs années en tant que formateur ou formatrice et qui serait refusé(e) aux essais professionnels...

Pour les CDD, ils ne sont pas prévus dans le processus Qualiopi.

On peut regretter qu'il n'y ait aucun essai mais qu'une étude de CV pour recruter. Avant la CGT rappelle qu'il y avait des essais régionaux qui consistaient en un QCM sur la spécialisation, un entretien avec un(e) psychologue et enfin une simulation de face à face pédagogique. Pourquoi cela ne se fait-il plus ? **D'après le DRH ça ne porte plus ce nom mais nous n'en serons pas plus !**

AFPA TALENTS

Affichage postes sur AfpA Talents

De nombreux postes apparaissent sur AfpA Talent depuis plus de 6 mois sans aucun recrutement. A la suite de notre dernière déclaration sur la politique RH de recrutement comptez-vous mettre en place un plan d'actions ?

La Direction Régionale affirme que certaines offres de recrutement restent visibles pendant une période prolongée. Cela peut s'expliquer par un manque de candidatures correspondant aux profils recherchés ou bien des ajustements de besoins internes en cours de campagne qui retardent ou suspendent temporairement les embauches ou enfin des offres réouvertes à la suite de rupture de contrat.

Elle annonce qu'un plan d'action a déjà été mis en place en priorisant les postes critiques à pourvoir rapidement et en renforçant le dialogue avec les managers recruteurs et le service RH pour accélérer les prises de décision et avoir un suivi plus juste des offres pourvues directement par les managers.

La CGT n'est pas d'accord, en effet sur AfpA Talents il y a trop d'offres qui datent de plus de 6 mois (voir plus ... mars 2023 !) qui sont pourvues depuis longtemps et pourtant elles sont toujours à l'affichage !

Le DRH concède qu'il faut faire du nettoyage sur Afpa Talents et que cela va être mis en œuvre.

Nous découvrons à cette occasion que le poste de Directeur Régional du développement est en recrutement... Le DR précise qu'effectivement Delphine Bretenet quitte l'Afpa, l'annonce dans Afpa Talents est déjà affichée au 17 juin !



Egletons Formation MVRD

5 stagiaires en formation MVRD depuis mai 2025, financement HSP. A ce jour pas de formateur, un recrutement en urgence est-il prévu ?

Le groupe était suivi par M. Guillaume PINTO jusqu'au 16/05, puis par M. Sébastien THULL (formateur itinérant) à compter du 19/05/2025.

Le groupe a été géré depuis son arrivée par le pôle accompagnement (Période d'intégration + Atelier TRE + Néo Terra) et par le formateur CECU.

M. Roger RUFFE (formateur itinérant) est positionné sur le groupe MVRD depuis le 10/06.

La CGT ne pense pas que cette formation ait été vendue avec des formateurs itinérants !

Direction des centres de Limoges

La direction des centres de Limoges va-t-elle être pérennisée ?

La réponse est oui mais le poste de Direction est en recrutement !



Informations complémentaires concernant les contrats d'apprentissage

Nous vous demandons de nous fournir des informations complémentaires sur les contrats d'apprentissage en détaillant par site le domaine d'activités de l'apprenti et en face la fonction de son tuteur.

La CGT regrette que l'Afpa ne paie pas l'allocation forfaitaire aux maîtres d'apprentissage et tuteurs comme cela se pratique dans la fonction publique. Ce serait bien de motiver les troupes !!

Remplacement des salariés pendant les CP

Comment sont organisés les remplacements de salariés lors de leurs congés ? Sont-ils tous remplacés et par qui ?

Les salariés sont remplacés suite aux demandes du management intermédiaire, validées par le directeur de centre puis lors de la commission RHT régionale. Le DR déclare que tous les postes ne sont pas tous remplacés et que cela fait suite à une analyse de chaque situation. La CGT reprend en demandant quelle analyse se fait parce que dans certains centres on a vu des managers remplacés des formateurs, donc à quel niveau cela dysfonctionne-t-elle ?

Il est précisé que bon nombre de salariés ont posé leur CP d'été sur ORHA et ils ne sont toujours pas validés à ce jour. Le DRH est au courant et cela va se résoudre bientôt en CODIR.



Point sur les prises de CP selon la note du 12 septembre 2025

Nous donnons suite à la note relative aux congés 2025-2026 datée du 12 septembre 2023 soumise au CSE. Il s'avère que des congés et des congés sans solde auraient été imposés. En vertu de l'application du code du travail, nous demandons que vous nous fassiez un point du nombre de jours de congés sans soldes et des congés imposés qui devraient être régularisés.

Dans ce cadre des formateurs en CDD auraient effectués des récupérations alors qu'une journée de congés leur serait imposée. Pour ceux dont le départ intervient, les heures récupérées seront-elles rémunérées et majorées ?

73 CP sans solde et 24 personnes dans l'incapacité de récupérer ont été mis en absence autorisée rémunérée.

Les personnes qui ont été récemment recrutées et qui ont dû poser leur 3 jours qu'elles venaient juste d'acquérir, que se passera-t-il pour les CP d'été avec la fermeture des centres ? Le DRH répond qu'il y aura des études de compteurs et qu'il y a de fortes probabilités qu'elles soient en CP sans solde.

La CGT trouve que c'est la double peine et que la Direction pourrait appliquer ce qui se faisait avant c'est-à-dire des CP par anticipation. LE DRH est formel dans sa réponse c'est non, que des CP sans solde !



HTS et stagiaires par centre en 2024 & 2025

Nombre d'HTS et nombre de stagiaires par centre, par mois, année 2024 et au 30 avril 2025

La demande est faite pour obtenir un tableau sous Excel plutôt que PDF, ne serait-ce pour que l'on puisse mieux et plus rapidement analyser les données. La réponse est NON.

Nous remarquons que la Direction est au top niveau dans le dialogue social !



Situation de la restauration en NA

Y a-t-il des selfs en difficulté sur la Région ? si oui lesquels ?

Aucune fermeture n'est prévue actuellement, la Direction affirme qu'il n'y a pas de restaurants en difficulté, en revanche au prochain AO la forme de restauration pourra évoluer (food truck, frigos connectés etc...)



Plan d'action des formations réglementaires

Quel plan d'action formations réglementaires ? amiante, CACES, Fluides, SST, PRAP, échafaudage, FCO, habilitations électriques... Quelle programmation ? Qui prend en charge la commercialisation ?

La Direction nous répond qu'une démarche régionale et locale est mise en place concernant les formations réglementaires. La programmation se fait en centre par le Responsable de Formation. Elle s'articule avec la programmation du marché public, en lien avec les commerciaux. Les équipes du Développement prennent en charge la commercialisation des formations réglementaires.



Entretien de développement

Sur quels critères le N+1 évalue-t-il le potentiel du salarié ?

Réponse de la Direction :

« Le potentiel s'évalue lors des revues RH au regard de la capacité des personnes à évoluer dans leur environnement et/ou dans un environnement différent. Le DRH est toujours présent à chaque revue RH. Ce potentiel s'apprécie aussi bien sur de la progression horizontale sur mêmes métiers que verticale vers des métiers différents. Il doit tenir compte entre autres de la capacité d'apprentissage, de la capacité managériale et de la polyvalence ou de la poly-compétences. »

Voilà la CGT l'avait déjà évoqué maintenant c'est dit ! « Poly-compétences »... Nous devons être le mouton à 5 pattes ou mieux encore « le couteau suisse » pour que notre potentiel soit évalué dans le bon sens !!!

ATTENTION, vous devez avoir un retour de la revue RH lors de votre entretien de développement.

Tests réalisés sur le positionnement PRF

Sur le positionnement PRF, les tests sont principalement réalisés en distanciel et nous pouvons douter de la sincérité de certains lors des entrées de stagiaires en formation et des conséquences que cela peut avoir. Est-il prévu un retour de ces tests en présentiel ?

Dans le cadre des formations conduisant à une certification inscrite au RNCP (titre, CQP, CCP), tout demandeur de formation doit bénéficier de l'ensemble des étapes de la prestation de positionnement. Le positionnement doit comporter systématiquement :

1. Les informations générales

- ✓ L'information sur le métier, la formation et la prestation de positionnement
- ✓ La passation du document de demande de formation
- ✓ La diffusion du document sur le traitement des données personnelles

2. La passation des questionnaires de positionnement et d'accompagnement social

- ✓ Le repérage des besoins en accompagnement social (QRBAS)
- ✓ L'évaluation des compétences pré-requises à l'entrée en formation (IC)
- ✓ Le repérage et l'évaluation des compétences professionnelles (RAP-ECAP)
- ✓ L'auto-positionnement au regard des conditions de travail (ACT)

3. L'entretien de co-construction de parcours

4. La réalisation et la transmission des documents de restitution

Le retour en présentiel n'est pas prévu. L'accès à l'espace numérique est strictement personnel, les candidats ne possédant pas d'outil numérique sont invités à passer leur questionnaire en centre.



Formation PASI

Sur combien de centres ? quels contenus ? quels plateaux ? quels moyens ?

Pour la Direction Régionale, la formation Passeport Sécurité Intérim-PASI a vocation à être dispensée sur tous les centres proposant des formations dans le secteur du BTP en Nouvelle-Aquitaine. A ce jour, le centre de Caudéran est le premier en cours d'habilitation. Toujours d'après la DR, les contenus, plateaux, moyens sont bien identifiés dans le cahier des charges de la formation. L'habilitation était avant sur Pessac mais elle avait été suspendue, la Direction a fait le choix de représenter cette habilitation sur Caudéran.

Les ateliers et leurs machines

Point de suivi sur le parc machines dans les ateliers

Sur les différentes machines sur les parcs usinage, machines bois, soudure, la Direction essaie de trouver des solutions pour passer sur du matériel conventionnel et aux normes de sécurité pour les plateaux de Bègles et Châtellerauld. Ces choix sont faits en fonction de l'urgence et au fur et à mesure.

Si dans certains centres les machines sont revendues, il n'est pas dit que ces sommes récoltées soient réaffectées au GRN concerné et mis dans le pot commun national...

Démarche « Parlons Travail »

Présentation de la démarche « Parlons Travail »

C'est une opération qui a été lancée en Grand Est et maintenant c'est l'expérimentation dans d'autres régions et ensuite il va y avoir duplication nationale. La Direction ne nous en dira pas plus, fin de non-recevoir... Ce sera juste une présentation au prochain CSEE et non une expérimentation en NA pour l'instant.

Conséquences d'un refus de mobilité

Dans le cas où un salarié, alors que la demande lui a été faite, ne souhaite pas se déplacer ou intervenir dans un autre centre, ou est dans l'impossibilité de se déplacer pour des raisons personnelles, que se passera-t-il pour celui-ci ? Des sanctions disciplinaires peuvent-elles être prises ? Si oui lesquelles ? Si cela dépend du type de contrat, toutes les précisions à ce propos peuvent elles nous être apportées ?

Les formateurs disposent d'une clause de mobilité sur leur contrat de travail, en présence de cette clause, elle a été acceptée par le salarié qui l'a signée. Elle s'impose donc au salarié sauf si elle porte atteinte à sa vie personnelle ou familiale.

LE DRH refuse d'aborder le sujet des sanctions et que cela se juge au cas par cas.

La CGT est dépitée de toutes ces non-réponses à nos questions, il faudrait que notre Direction assume leurs actes à venir...



Questions diverses



1) Pourquoi les changements de gaz pour les fluides frigorigènes R402 n'ont pas obtenu de réponse ne sont pas validés à ce jour ?

La Direction n'est pas au courant et demande à ce qu'on lui fasse remonter le dossier

2) Où en est le droit d'alerte à Mont de Marsan ?

Notre élu CGT demande où on en est ? Le DRH lui répond que le DC devait prendre contact avec lui pour le tenir au courant. Malheureusement ce n'est pas le cas donc le DRH va réitérer sa demande. Des solutions lui seront présentées, donc à suivre... Notre élu dit qu'il n'est pas satisfait de cette réponse et qu'il est inadmissible d'entasser les stagiaires dans une si petite pièce. Le DRH et le DR prennent le point.

3) Pour vous, saturez-vous les plateaux volontairement sans tenir compte des allées et venues des stagiaires ?

La DR dit que c'est une question trop technique pour une question diverse et qu'il faudra reposer cette question dans un ordre du jour.

4) Cet hiver vous avez autorisé les chauffages portatifs, autorisez-vous les clim par cette chaleur ?

Le sujet sera réabordé en CSSCTE mais pas de clim individuelle.

5) Des questions concernant le CSEE extra ?

La CGT propose que chaque OS établisse sa liste de questions et qu'elle soit mise en commun afin d'éliminer les redondances et on transmettra à la direction la liste finale.



Rendez-vous CSEE

le 16 juillet 2025

Vos élu(e)s CGT au CSEE Titulaires :

Véronique JOUFFRILLON, Alban LEROUSSEAUD, Benoît OSSUL

Vos élu(e)s CGT au CSEE Suppléants :

Marion LESUEUR, Amandine KHALDI, Nathalie BRENAC

Représentante Syndicale CGT :

Nathalie ABDALLAH



Vos Délégués Syndicaux Régionaux **CGT** Nouvelle Aquitaine



Véronique JOUFFRILLON



Nathalie ABDALLAH



Benoît OSSUL



Alban LEROUSSAUD



Vous savez SUR QUI COMPTER !

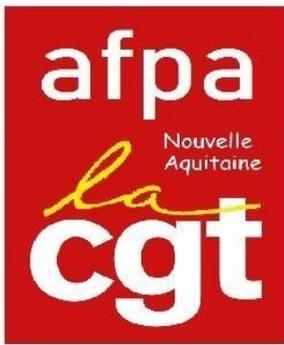
REJOIGNEZ-NOUS CGTAFPANA@gmail.com

Véronique JOUFFRILLON en Poitou-Charentes au 06 33 75 80 00

Alban LEROUSSAUD pour le Sud Aquitain au 06 60 75 17 06

Benoit OSSUL & Nathalie ABDALLAH pour l'Aquitaine et le Limousin

au 06 45 43 51 15



Bulletin d'adhésion

Syndicat Nouvelle Aquitaine du Personnel de l'AFPA

CGT AFPA
57 avenue Bernadotte
17300 ROCHEFORT

Je soussigné(e) M. Mme Mlle adhère à la C.G.T.
(nom et prénom)

Né(e) le/...../.....

Adresse

Téléphone/...../...../...../.....

Portable/...../...../...../.....

Mél

Etablissement :

Date d'adhésion/...../.....

Salaire mensuel net : €

Cotisation : 1% du salaire net €

Le prélèvement automatique de la cotisation est effectué tous les mois. Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Signature de l'adhérent :

✍

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

M. Mme Mlle

Nom, Prénom

Adresse

Code postal Ville

NOM ET ADRESSE DU RECOUVREUR

CCM NIORT
11 RUE ERNEST PEROCHON
BP 183
79006 NIORT CEDEX

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom

Adresse

Code postal Ville

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etabliss^t Guichet N° de compte Clé RIB

Date/...../..... Signature de l'adhérent

JOINDRE OBLIGATOIREMENT un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ou POSTAL